

Exoneration des + Values immobiliere

Par **nicors4**, le **18/06/2009** à **11:45**

)))
image not found or type unknown

Bonjour à Tous

Je suis en train de vendre ma residence principale et je souhaiterai recuperer un appartement que j'ai mis en location depuis plusieurs années.

Le but est de réhabiter mon appartement pour le revendre au bout de quelques mois en tant que residence principale pour beneficier de l'exoneration.

Est ce possible de recuperer un bien loué pour le rehabiter et beneficier du regime residence principale ?

Il y a t'il des règles des délais à respecter ?

Merci de vos réponses

Par **jeeecy**, le **18/06/2009** à **12:11**

Bonjour

il y a avant tout l'exonération de la PV des particuliers de 10% par an à compter de la cinquième année, soit une exonération totale au bout de quinze ans de détention, et ce quel que soit l'occupant)))
image not found or type unknown

pour le reste de votre question, je ne sais pas dans quelles conditions l'exonération de la résidence principale s'applique, je vais essayer de rechercher les règles applicables

Par **Camille**, le **19/06/2009** à **08:11**

Bonjour,

Petit rappel : pour qu'une résidence soit considérée comme principale, il faut prouver qu'on l'a occupée au moins 185 jours dans l'année (cas médiatiquement célèbre dit de "Johnny Gstaad"...))

Par **Murphys**, le **19/06/2009** à **20:03**

Pas nécessairement. Il s'agit du lieu où le contribuable concentre l'essentiel des ses activités de toute nature. Un contribuable peut très bien changer 10 fois de résidence au cours d'une même année fiscale si il le veut.

Par **Camille**, le **20/06/2009** à **11:59**

Bonjour,

8)

Ben, vous irez expliquer tout ça au fisc... Image not found or type unknown